

1508 (13 JUILLET).

Ordonné à Michel Guillain, m^e part^{ie} de
la monn^e d'Aiz en Provence, de comparaitre
le 8 août prochain devant mons^{ie} le chan-
celier, pour répondre sur les escharcetez
trouvées és deniers des boistes de lad.
monn^e.

(Ibidem.)